



Votre contribution formation

Vous êtes chef d'entreprise agricole, du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur-trice d'exploitation ou d'entreprise agricoles, aide familial-e ou cotisant-e de solidarité et vous souhaitez élargir votre champ de compétences afin d'être plus efficace et d'améliorer votre vie quotidienne.

La formation professionnelle peut vous aider à mener à bien votre projet.

Vous payez une contribution formation collectée par la MSA. Cette contribution, quel que soit son montant, vous ouvre un droit personnel à la formation. Vous pouvez en bénéficier, sous certaines conditions, sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation.

Comment choisir une formation ?

Vous pouvez découvrir dans la presse professionnelle de votre département ou sur notre site Internet, les formations financées par **VIVEA** et les coordonnées des organismes de formation auprès desquels vous pourrez vous inscrire. Vous avez aussi la possibilité de vous préinscrire en ligne.

En 2012, VIVEA a financé la formation d'environ 140 000 stagiaires (estimation) soit 20 % de ses contributrices et contributeurs.

Suite au verso

Nouveautés 2013

Modification de l'appel de la contribution VIVEA

Une réflexion est actuellement en cours pour que les échéances de l'appel à contribution **VIVEA** soient calées sur votre calendrier de versement de cotisations sociales à la MSA, selon les mêmes modalités.

Suppressions des attestations de régularité

Pour pouvoir bénéficier du financement de sa formation, un contributeur doit être à jour de sa contribution formation prélevée par la MSA pour **VIVEA** pour l'année N-1.

Dès janvier 2013, une actualisation régulière des données MSA permettra à **VIVEA** de prendre en charge les formations et d'améliorer le service rendu à ses contributeurs.

Ainsi, à compter du 1^{er} février 2013, les attestations de régularité ne seront plus délivrées par les MSA excepté pour les nouveaux installés.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller ou de votre délégation régionale **VIVEA** :

01 56 33 29 03

ou contactez l'organisme de formation de votre choix, il vous aidera à définir la formation qui vous convient et à solliciter les financeurs potentiels.

www.vivea.fr

N.B. : Rendez-vous sur notre site Internet pour connaître le dispositif qui vous permettra peut-être de bénéficier d'un crédit d'impôt pour dépenses de formation.